

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 2024-1180 modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin d'autoriser, sous certaines conditions, un service de déneigement, d'entretien de terrain ou de paysagement à titre d'usage additionnel à l'habitation dans les zones H1-005, H1-022 et M1-043

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance régulière tenue le 6 mai 2024 à 20 h, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement numéro 2024-1180 intitulé :

Premier projet de règlement numéro 2024-1180 modifiant le Règlement de zonage numéro 2014-976 et ses amendements afin d'autoriser, sous certaines conditions, un service de déneigement, d'entretien de terrain ou de paysagement à titre d'usage additionnel à l'habitation dans les zones H1-005, H1-022 et M1-043

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 27 mai 2024 à 18 h à la salle du conseil de l'Hôtel de ville de Boischatel située au 45, rue Bédard. L'objet de cette assemblée est d'informer les personnes intéressées sur ce projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, le représentant du service d'urbanisme et de l'aménagement du territoire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

3. **Objectifs du règlement**

L'objectif du règlement est de permettre l'usage additionnel à l'habitation, sous certaines conditions, de service de déneigement, d'entretien de terrain ou de paysagement dans les zones H1-005, H1-022 et M1-04.

Pierre-Alexandre Côté, directeur
Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Tél. 418 822-4500 | pierre-alexandrecote@boischatel.net

4. Le projet de règlement peut être consulté au 45, rue Bédard, Boischatel, aux heures de bureau, soit de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.
5. Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

DONNÉ À BOISCHATEL, CE 14 MAI 2024



Sophie Antaya
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Sophie Antaya, directrice générale adjointe et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Municipalité, entre 9 h et midi, le 14^e jour du mois de mai 2024.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT CE 14^E JOUR DU MOIS DE MAI 2024.



Sophie Antaya
Directrice générale adjointe et
greffière-trésorière

Extraits du plan de zonage

